

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 3 septembre 2015, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, "J'ouvre la séance et constate l'absence de la secrétaire du Conseil de ville. Merci de bien vouloir proposer quelqu'un."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale, propose M. Claude-Alain Tanner, ARC."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien."

...M. Claude-Alain Tanner, ARC, rejoint le bureau du Conseil de ville...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vous souhaite le bonsoir à tous, à vous collègues conseillers et conseillères de villes, à vous membres du Conseil municipal, à M. le maire, à notre cher vice-chancelier, ainsi qu'à nos dignes représentants de la presse.

En préambule de cette séance, et pour faire suite aux diverses informations reçues, j'ai le devoir de vous annoncer que consécutivement à une décision commune liée à des affaires et statuts internes, M. Michel Bastardoz, ici présent, ne fait plus partie de la fraction socialiste. Il va dès aujourd'hui représenter notre Conseil de ville comme élu socialiste dissident, selon son bon vouloir. Cette décision ne peut en aucun cas, légalement parlant, remettre en cause ni son statut de vice-président du Conseil de ville, que M. Michel Bastardoz élu par notre assemblée, a choisi de conserver jusqu'à la fin de son mandat, ni sa représentation dans les diverses commissions pour lesquelles il avait été élu par notre conseil. Je vous prie de prendre note de cette modification, et profite de l'occasion pour rappeler l'importance fondamentale, dans un organe comme le nôtre, du respect mutuel, en quelle que situation que ce soit. Les séances précédentes ont parfois été teintées d'interventions que je qualifierais de "limites" en terme de bienséance et de protocole, et j'apprécierais vraiment ne pas avoir à intervenir pour mettre un terme à des échanges inconvenants. Je vous remercie d'ores et déjà pour vos efforts en ce sens."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2015
3. Communications de la présidente et du maire
4. Prendre connaissance du programme de législature 2015 - 2018
5. Création d'un financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales : décision
6. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ?"

7. Nomination d'un membre au sein de la commission des finances en remplacement de M. John Buchs, démissionnaire
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Beat Grossenbacher (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Florine Pessotto-Bueche (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Pamela Orval-Marchand (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter Springenfeld (PS), M. Vital Carnal (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (socialiste dissident)

Sont excusés : Mme Morgane Leblois (ARC), M. Yves Houriet (PLR) et M. Vincent Brahier (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Christian Schluemp (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Mélanie Zwahlen-Erard, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret et M. John Buchs

Excusé : -

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2015 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications de la présidente et du maire

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "J'ai deux petites communications à vous faire. Premièrement, nous avons le plaisir ce soir d'accueillir, ou plutôt devrais-je dire de ré-accueillir, M. John Buchs dans notre salle du Conseil de ville, mais cette fois-ci dans un rôle de Conseiller municipal en charge du département urbanisme et mobilité. Cet habitué de la politique imérienne a effectivement été présenté par le parti libéral radical en remplacement de M. Raymond Glück, démissionnaire pour des raisons personnelles en juin dernier. Nous souhaitons à M. John Buchs la bienvenue au sein du Conseil municipal et nous réjouissons d'ores et déjà de son investissement dans les affaires de notre Cité.

Deuxièmement, j'aimerais finalement vous adresser, à vous conseillers municipaux et conseillers de ville, mais également à toutes les personnes qui ont œuvré pour ce beau moment, un grand merci pour votre disponibilité et votre présence lors du Cortège de l'Imériale en juin dernier. Le temps radieux, l'ambiance festive, ainsi que votre bonne humeur, ont fait de ce passage traditionnel un moment très sympathique. Vous avez été très nombreux à répondre présents, et je vous remercie sincèrement pour la belle image de partage que notre politique imérienne a donné ce jour-là."

M. Patrick Tanner, maire : "Je peux vous informer qu'après quelques adaptations, le Conseil municipal a pu signer la Convention qui nous lie avec les CFF concernant l'aménagement des ascendeurs à la Gare. Vous informer aussi que la Préfecture du Jura bernois a accordé le permis de construire pour ce projet en date du 24 août 2015 et que dès lors, les travaux pourront démarrer aussitôt la planification terminée. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle. Nous espérons les travaux cette année encore pour que tout soit fonctionnel en fin d'année."

#### 4. Prendre connaissance du programme de législature 2015 – 2018

Le Conseil municipal a le plaisir de remettre aux conseillers de ville son programme pour la législature 2015 – 2018. Conformément à l'art. 44 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, le Conseil de ville prend connaissance du programme de législature et peut s'exprimer à son sujet.

##### *Ouverture de la discussion :*

Mme Pamela Orval-Marchand, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du programme de législature 2015-2018 et remercie les conseillers municipaux de leur investissement considérable pour l'élaboration de projets pour notre avenir commun, ainsi que de la richesse et de la qualité des réflexions. Nous saluons particulièrement les efforts consentis à prendre en compte les ouvertures qu'apportent les nouvelles technologies tout en restant attentifs à préserver les ressources naturelles et les richesses historiques de notre commune. Nous nous réjouissons également des atouts que représente pour notre région l'offre variée en matière de formation. Force est de constater que certains dossiers ont déjà une belle arrivée et nous souhaitons le même élan aux projets nouveau-nés. Nous sommes persuadés que le Conseil municipal trouvera des solutions aux problèmes que nous pourrions rencontrer si la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> réforme de l'imposition des entreprises venait à assombrir le ciel plutôt dégagé pour l'instant des comptes communaux. Comme le dit si bien Eluard : "Notre ombre n'éteint pas le feu". En guise de conclusion, j'ajouterai que les conseillers municipaux ont déjà notre confiance et qu'ils pourront donc compter sur notre soutien."

Mme Jessica Haenni, PS : "C'est avec beaucoup de plaisir que le parti socialiste a pris connaissance de ce programme qui cerne parfaitement les problèmes et objectifs communaux. L'on peut même dire que c'est un programme ambitieux et n'y voyez pas là un terme péjoratif. Non, car l'ambition, ça fait du bien, même si l'on sait tous que la période à venir n'annonce pas un long fleuve tranquille dans les mondes fiscal et économique. De manière plus détaillée, nous désirons tout de même faire part de quelques remarques. Dans un premier temps, nous souhaiterions que l'étude du cas "Mont-Soleil" englobe directement l'analyse des "Savagnières". De plus, nous nous étonnons de la timidité ressentie au travers du programme de législature en ce qui concerne la réforme du personnel administratif. Nous rappelons qu'un dossier clair a été rédigé et accepté. Nous attendons donc plutôt des faits concrets. Finalement, nous ne souhaitons pas nous défaire du patrimoine immobilier communal, comme en est émise l'idée. Nous nous opposons clairement à l'idée de brader des biens si précieux. Malgré ces quelques remarques, sachez que les socialistes

engageront la force et le temps nécessaires à la réalisation des projets désirés pour les quatre années à venir."

Mme Talika Gerber, PLR : "Notre conseil est enfin en possession de son 1<sup>er</sup> programme de législature depuis plusieurs années, malgré de répétées demandes de notre fraction. Ce document constitue une très bonne analyse de la réalité locale et régionale. Nous sommes d'accord avec la définition des objectifs transversaux :

1. Terre d'énergies, développement urbain, harmonieux, durable.
2. Collaborations intercommunales avec Saint-Imier comme pôle.
3. Poursuivre et renforcer les mesures de développement.
4. Promouvoir notre qualité de vie.
5. Equilibre financier.

Le fait de développer l'analyse de la situation de manière thématique et non par département donne une vision globale plus précise des futurs enjeux pour notre localité. Le document, dans sa densité, met en évidence le fait que de nombreux dossiers devront être rapidement mis en chantier ou pour d'autres planifiés avec célérité pour qu'ils répondent au programme présenté. A notre avis nous n'échapperons certainement pas à une hiérarchisation et une catégorisation des projets car le programme est ambitieux et devra évidemment être lié à une maîtrise stricte du nerf de la guerre, les finances. Notre fraction apporte tout son soutien à la démarche entreprise; elle restera cependant très attentive à ce que les choix les plus pertinents nécessaires au développement équilibré de Saint-Imier soient faits; notre fraction privilégiera la qualité à la quantité dans les dossiers à mener à bout. Notre fraction ne tiendra pas une comptabilité de ce qui a été fait par rapport à ce qui a été décrit. Le travail livré par le Conseil municipal décrit avec clarté une réalité pour l'espace-temps 2015-2018 et à notre avis bien au-delà; il a le mérite de décloisonner les buts à atteindre. Nous devons tous apporter notre contribution pour que cette nouvelle approche soit soutenue avec fermeté, mais aussi lucidité. Le parti libéral radical et ses commissaires sont prêts à s'engager loyalement dans cette démarche, fidèles à notre principe "Pour qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier". Nous exprimons nos remerciements au Conseil municipal."

M. Patrick Tanner, maire : "Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier au nom du Conseil municipal de la confiance que vous nous témoignez. J'aimerais répondre au parti socialiste, par rapport à la zone de "Mont-Soleil", des "Pontins", et des "Savagnières". Il s'agit d'un sujet qui est en cours et qui est actuellement examiné par la commission urbanisme et mobilité. Au niveau de la réforme de l'administration, un dossier complet a été rendu en fin d'année passée par la commission temporaire de révision du statut du personnel. Je peux vous dire que les choses avancent. Nous espérons pouvoir mettre ce point à l'ordre du jour du Conseil de ville du 10 décembre 2015, pour une application et entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Quant au patrimoine communal, cette question est aussi traitée en commission bâtiments et infrastructure sportives et sera examinée par la nouvelle cheffe de ce service sous la direction de M. Christian Schluep, chef du département bâtiments et infrastructures sportives. Il y aura naturellement un débat politique. Le programme de législature est certes ambitieux. J'espère que nous pourrons concrétiser beaucoup de ces projets en quatre ans. Permettez-moi également de préciser que ce programme correspond au plan des investissements. Lorsque nous sommes partis discuter du programme de législature, nous avions 52 millions de francs. Nous sommes revenus avec 33 millions de francs de projets qui ont été intégrés dans le plan financier. Ce montant est supportable pour la commune, mais il faudra tout de même faire des choix."

## 5. Création d'un financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales : décision

### *Rapport du Conseil municipal :*

Bien que les comptes communaux affichent actuellement une excellente santé, l'avenir se présente de manière plus préoccupante. En effet, la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) est à présent un sujet d'actualité dont les répercussions financières sur les communes pourraient être problématiques, notamment pour celles qui ont un rendement de l'imposition des personnes morales important, comme c'est le cas à Saint-Imier (4<sup>ème</sup> rang des communes du canton qui seront les plus impactées financièrement).

L'ampleur de ce manque à gagner ne peut malheureusement pas encore être définie précisément sur la base des informations dont nous disposons en l'état. Toutefois, en s'appuyant sur les scénarii élaborés par la Direction des finances du canton de Berne, il faut s'attendre à une baisse des rentrées fiscales, sans tenir compte d'éventuelles compensations (baisse de la péréquation financière à payer, éventuelle indemnité du canton provenant de la Confédération), d'environ 1,5 à 2 millions de francs, soit approximativement 2 à 3 dixièmes de quotité d'impôt.

Il y aura donc un manque à gagner important, difficile à estimer pour la commune, qu'il faudra bien résorber d'une manière ou d'une autre au moment opportun (diminution des charges et/ou augmentation des revenus).

Comme les conseillers de ville peuvent le constater dans le dossier remis, il est très difficile de prédire aujourd'hui les conséquences de la RIE III et son entrée en vigueur en raison des différentes menaces de référendum. La commune, comme le canton "naviguent à vue" et cette situation rend toute planification à moyen terme très difficile, bien qu'il s'agisse d'une obligation légale des communes d'établir un plan financier.

Nos compétences décisionnelles sont malheureusement limitées dans ce dossier et la politique communale aura une influence plus que marginale sur cette thématique dont les enjeux sont nationaux voire même internationaux en raison des pressions exercées sur notre pays par la communauté internationale. Les cantons et les communes peu touchés par l'imposition des sociétés bénéficiant du régime spécial seront toutefois contraints de s'adapter afin de préserver une certaine compétitivité fiscale intercantonale.

Il n'en demeure pas moins que nous devons assumer nos responsabilités et nous préparer sereinement à cette réforme dont l'incidence sur les comptes communaux sera importante en raison de la structure de nos revenus fiscaux. Nous devons donc anticiper ces conséquences et les prévoir afin de ne pas les subir.

Pour ce faire, et comme nous y invite le réviseur des comptes communaux, la Municipalité de Saint-Imier a étudié la création d'un éventuel futur financement spécial (FS) dont l'objectif permettrait, au moins à court terme, d'aider à résorber un déficit annuel important en raison des pertes de revenus de l'imposition des entreprises. Ce sursis permettrait ainsi à notre collectivité de constater les effets réels après l'introduction de la RIE III et de laisser ainsi le temps nécessaire à mener un débat serein, et non dans l'urgence, sur les mesures à prendre au niveau communal afin de retrouver un nouvel équilibre des comptes communaux.

Lors des derniers exercices bénéficiaires, la Municipalité a toujours procédé à des attributions à des fonds spéciaux (FS) dont les buts sont définis (FS du patrimoine administratif / FS du patrimoine financier / FS de développement de Saint-Imier). Il résulte de cette pratique une utilisation stricte desdits fonds. En aucun cas, ces derniers pourront servir à amortir une éventuelle perte financière liée à une diminution des revenus fiscaux des personnes morales.

Etant donné l'épineux problème financier lié à l'introduction de la RIE III ainsi qu'à ses conséquences incertaines, il paraît judicieux dès à présent de prévoir un financement spécial permettant de neutraliser, au moins partiellement, les futurs déficits annuels.

### **Fonctionnement du financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales**

Le fonctionnement du financement spécial (FS) proposé est relativement simple : à la fin de l'année civile en cours (exercice comptable), les rentrées fiscales des personnes morales de l'année sont intégralement virées dans le FS à créer et qui figurera au passif du bilan. Dans le même temps, le Conseil municipal, sur préavis de la commission des finances, arrête le montant à reprendre sur ledit FS et à intégrer dans les comptes communaux de l'année, montant qui représentera donc les rentrées fiscales des personnes morales servant au calcul du résultat annuel de la Municipalité.

Il est proposé dans la réglementation que le Conseil municipal calcule ledit prélèvement en principe en faisant la moyenne des rentrées fiscales des personnes morales des 3 dernières années précédant l'année en cours. Cette pratique permettra également d'atténuer les importantes fluctuations possibles de l'impôt sur les personnes morales en raison de sa forte dépendance à la conjoncture économique.

A noter encore que l'éventuelle création de ce financement spécial n'aura aucune incidence sur la péréquation financière, les chiffres effectifs annuels devant toujours être utilisés pour calculer cette dernière.

Le Conseil municipal unanime, sur préavis également unanime de la commission des finances, vous recommande d'accepter la création du Règlement concernant le financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales et d'en fixer l'entrée en vigueur sur l'année comptable 2015.

#### *Ouverture de la discussion :*

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : je vais dans un premier temps prendre le règlement soumis point par point, afin que vous puissiez intervenir au besoin. Dans un deuxième temps, j'ouvrirai la discussion avant de passer au vote."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le parti libéral radical a étudié attentivement le règlement proposé et est favorable à sa création. Toutefois l'article 2 nous pose problème. Il est trop rigide. Il exige que le total des revenus nets des impôts sur le bénéfice des personnes morales soit attribué à ce fonds, ce qui fait qu'il ne pourra être utilisé que pour ce fonds. Il enlève donc toute liberté au Conseil municipal en fonction de la situation réelle ou prévisible qui n'est pas toujours connue à l'avance. Pour notre part, nous faisons entière confiance à la commission des finances et au Conseil municipal et nous proposons le texte suivant :

"Le financement spécial sera alimenté chaque année **par décision du Conseil municipal sur préavis de la commission des finances en fonction** des revenus nets des impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales et ce, à charge du compte de fonctionnement."

On donne la liberté au Conseil municipal pour qu'il y ait un peu de souplesse."

M. Patrick Tanner, maire : "Je remercie M. Cornelio Fontana, PLR, pour cette proposition. Je souhaite toutefois vous informer que la souplesse que vous mentionnez est garantie par l'article 3 du règlement. Le fonctionnement repose sur une base réglementaire qui nous

oblige à verser la totalité des revenus fiscaux des personnes morales dans ce fonds. Pour reprendre le processus tel qu'imaginé, la commission des finances va tout d'abord proposer l'objectif fiscal à atteindre, même s'il est vrai que l'année passée, nous avons eu un montant relativement conséquent puisqu'il a dépassé l'objectif en raison notamment d'une correction suite à une taxation définitive d'une année précédente. Le Conseil municipal fixe un montant plausible des revenus fiscaux dans le cadre du budget. Tous les revenus fiscaux des personnes morales qui rentreront durant l'année alimenteront directement ce fonds. C'est seulement en fin d'année que le montant à sortir du fonds sera débattu. En résumé, cela revient donc au même que ce que vous proposez mais différé au moment du bouclage. Par exemple, si l'on encaisse 7 millions d'impôts des entreprises, ce montant entrera directement dans le fonds. En fin d'année, si l'on sort 5 millions conformément au budget, il restera alors 2 millions dans le fonds. Le montant qui est sorti du fonds est déterminé sur les résultats fiscaux des 3 années précédentes, ce qui permet en quelque sorte de lisser ces revenus. C'est à ce moment-là que le Conseil municipal dispose alors d'une marge de manœuvre. Si je poursuis avec mon exemple, le fonds totalise un solde de 2 millions. Si l'on peut faire la même chose l'année suivante, le fonds totalisera alors un solde de 4 millions après 2 ans et ainsi de suite. Au moment où une grande baisse des revenus se fera sentir avec une rentrée dans le fonds par exemple de 3 millions seulement, nous pourrions alors maintenir un revenu de 5 millions en sortant ce montant du fonds. Ces 5 millions correspondront alors aux 3 millions encaissés durant l'année ainsi qu'à 2 millions laissés les années précédentes dans le fonds et ce, jusqu'à ce que le fonds atteigne le fond. C'est dans ce cadre-là que la marge de manœuvre est possible est c'est pour cette raison que, malgré la recommandation de déterminer ce montant sur la base des 3 années précédentes afin de maintenir une certaine stabilité des revenus, la commission des finances, et le Conseil municipal, se réservent tout de même la possibilité de dévier de cette recommandation si la situation le nécessitait."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Nous avons tout à fait compris. Mais l'article suivant dit comment vous pouvez les dépenser, mais pas ce que vous devez faire au départ. Avec cet article, vous êtes obligés de tout mettre dans le fonds. L'argent qui sort de ce fonds ne peut servir qu'à équilibrer le budget, le bilan. C'est pour équilibrer un manque de liquidités qu'il est prévu. Il manque 1 million ou 2 millions, on peut le/les prendre dans ce fonds. Mais vous ne pouvez pas le servir pour autre chose. Nous ce que l'on voudrait c'est que vous puissiez avoir la liberté, si un autre compte montre des besoins de liquidités. C'est une rigidité que nous ne comprenons pas."

M. Patrick Tanner, maire : "Au moment où l'on décide de sortir le montant de l'impôt des personnes morales, nous pourrions décider de sortir le montant qui figure au budget. On équilibre ainsi plus ou moins les comptes, ou alors on génère un bénéfice. En effet, nous pourrions également décider, sur préavis de la commission des finances, d'un montant supplémentaire, ce qui générerait alors un bénéfice. Dans ce cas, nous pourrions décider de faire des attributions à d'autres fonds à ce moment-là. Au moment de la clôture, cette liberté existe. Je ne suis pas certain que si l'on modifie cet article comme vous le proposez, nous soyons en conformité avec la réglementation sur les communes. Je prends acte de votre proposition et je laisse le Conseil de ville en décider."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "M. Cornelio Fontana, PLR, maintenez-vous votre proposition ?"

Mme Cornelio Fontana, PLR : "Oui, le Conseil municipal mérite cette confiance."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, met au vote le texte suivant :

"Le financement spécial sera alimenté chaque année **par décision du Conseil municipal sur préavis de la commission des finances en fonction** des revenus nets des impôts sur

le bénéfice et sur le capital des personnes morales et ce, à charge du compte de fonctionnement."

Au vote, il y a 10 voix favorables à la modification de l'article 2, 18 voix contre la modification de l'article 2. Il y a 0 abstention.

La modification est refusée par 18 voix. L'article 2 est maintenu comme initialement proposé.

Mme Elisabeth Beck, PS : "Le règlement nous proposant d'intégrer aux comptes communaux, dans le compte de fonctionnement, un montant calculé sur la base de la moyenne des revenus des impôts des entreprises des 3 dernières années, et servant au calcul du résultat annuel de la commune, nous paraît être une alternative intéressante. Nous proposons toutefois de modifier l'article 3, alinéa 1, ayant trait au prélèvement sur ce fonds. Nous souhaitons que soient remplacés les mots **"ou tout montant qui s'avère judicieux"** par le texte suivant : **"En cas de nécessité, le Conseil de ville, sur proposition de la commission des finances, se prononcera sur tout autre montant s'avérant judicieux"**. Nous considérons en effet qu'il est important que le Conseil de ville puisse se prononcer à ce sujet."

M. Patrick Tanner, maire : "Je comprends le souhait émis par le parti socialiste. Ce que je peux vous dire c'est que si l'on ne mentionnait pas la possibilité de modifier le montant à sortir du fonds, nous pourrions faire face à des problèmes lorsque nous atteindrons le sommet des revenus fiscaux. En effet, 2013, 2014, 2015, ont été ou seront probablement d'excellentes années. Si l'économie venait à fléchir et les rentrées fiscales également, un automatisme nous contraindrait à sortir de ce fonds des montants qui seraient beaucoup trop importants car calculés sur les bonnes années. Il est donc important de ne pas simplement suivre un mécanisme les yeux fermés en raison du risque lié à une baisse des rentrées fiscales. Je ne l'espère pas, mais lorsqu'on voit la dévaluation de la monnaie chinoise, que l'on voit tout ce qui se passe actuellement, on peut parfois le craindre, et cela serait un mécanisme dangereux, parce qu'il nous contraindrait à sortir un montant beaucoup trop important. Maintenant, concernant la procédure, le fait de définir le montant à prélever ici au Conseil de ville est problématique pour plusieurs raisons. Premièrement, si l'on veut faire cela, on devrait préparer les comptes comme si nous les bouclions. On devrait les passer à la commission des finances, au Conseil municipal, puis venir au Conseil de ville pour définir le montant du prélèvement. Puis reprendre le dossier à la commission des finances, recalculer les comptes, repasser au Conseil municipal, puis ensuite seulement au Conseil de ville pour approbation. Avec encore toute la révision là au milieu, ce qui fait que les délais ne sont malheureusement pas tenables. C'est pour cela que nous avons laissé cette compétence à la commission des finances, et au Conseil municipal. Le deuxième argument est que le montant prélevé dans le fonds sera basé sur une analyse réalisée par la commission des finances. Il nous paraît déplacé de discuter de la fiscalité des entreprises ici au Conseil de ville de manière détaillée pour justifier tel ou tel prélèvement. Voilà pourquoi nous avons proposé de procéder de cette manière. Il ne s'agit pas ici de retirer la compétence au Conseil de ville mais de procéder de la même manière qu'avec les autres fonds spéciaux. La commission des finances, et le Conseil municipal, décident des attributions et le Conseil de ville peut donc à mon sens refuser au moment de l'acceptation des comptes. Le Conseil de ville pourrait donc refuser les comptes si le montant prélevé était exagéré."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Donc, c'est implicite que le Conseil de ville pourra se prononcer à travers le bouclage des comptes ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Cela veut dire que votre autorité peut refuser d'approuver les comptes."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."



Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Mme Elisabeth Beck, PS, maintenez-vous votre proposition ?"

Mme Elisabeth Beck, PS : "Les arguments qui viennent d'être donnés par M. le maire nous convainquent. Nous retirons la proposition."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien."

M. Cyril Erard, ARC : "Le système d'imposition des entreprises suisses fait l'objet de pression de plus en plus intense de la part de l'Union Européenne et de l'OCDE. Notre régime cantonal d'imposition des sociétés holding, mixtes, et de domicile, est fortement critiqué. Il nous est demandé, ou plutôt imposé, d'adapter notre système fiscal aux normes internationales en vigueur, par l'introduction de la réforme des entreprises III. Cette réforme, dont les effets précis sont actuellement difficiles à évaluer, va avoir une forte répercussion sur les comptes des communes suisses, principalement pour celles dont les revenus des personnes morales ont une importance considérable, ce qui est le cas pour notre commune. Selon les différents scénarios établis par la Direction des finances du canton de Berne, la baisse des recettes fiscales pour Saint-Imier se situe entre 1,5 et 2 millions de francs annuellement. De plus, avec l'abolition du taux planché de CHF 1,20 pour EUR 1, l'instabilité économique et politique qui plane actuellement dans certains pays, impactant notamment le secteur horloger, nous nous devons de prendre des mesures aujourd'hui pour anticiper demain et garantir à tous les citoyens de Saint-Imier la bonne conduite de nos comptes communaux. Accepter la création de ce financement spécial nous permettra d'évaluer et ainsi d'anticiper les conséquences des faits économiques mentionnés précédemment. En conclusion, nous approuvons à l'unanimité la création de ce fonds spécial relatif à l'imposition des personnes morales."

Mme Elisabeth Beck, PS :

*"La cigale ayant chanté tout l'été  
Se trouva fort dépourvue  
Quand la bise fut venue.  
Elle alla crier famine  
Chez la fourmi sa voisine..."*

Le vent froid polaire ne souffle pas encore sur Saint-Imier mais la troisième réforme de l'imposition des entreprises contraindra, d'ici à 2018, les communes à trouver des solutions pour éviter des pertes de revenus trop importantes liées aux pressions exercées par la communauté internationale. Les entreprises devant rester compétitives, les politiques, comme des fourmis, doivent chercher rapidement les moyens de s'adapter afin que leurs populations ne se trouvent pas dépourvues. Avons-nous atteint les limites du néolibéralisme ? La fraction socialiste pense que la création de ce financement spécial permettra, à très brève échéance surtout, de résorber les déficits futurs annoncés dus aux pertes de revenus liées à cette troisième réforme. Dommage que nous n'y ayons pas pensé plus tôt, lorsque les moissons étaient exceptionnelles car il faut savoir, qu'en cas de mauvaise conjoncture, l'argent restant dans ce fonds ne suffira pas à combler les déficits."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Je l'ai déjà dit tout à l'heure, mais je le répète. Le parti libéral radical a étudié attentivement ce règlement. Nous sommes favorables, c'est une bonne idée. Au fond, c'est le moment de faire un peu l'écureuil, parce que la cigale avait un peu de peine. Alors, faisons l'écureuil et soyons optimistes et pas trop pessimistes. On prédit souvent des catastrophes qui n'arrivent pas. Restons vigilants, car cela peut arriver. Nous sommes favorables à la création de ce fonds."

Au vote, la création d'un financement spécial relatif à l'imposition des personnes morales est acceptée à l'unanimité.

6. Nomination de 6 membres au sein de la commission temporaire "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ?"

*Rapport du Conseil municipal :*

Suite à l'acceptation par le Conseil de ville du 18 juin 2015 de la motion socialiste intitulée "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice ?" ainsi que son traitement par une commission temporaire, le Conseil municipal propose aux conseillers de ville de procéder à la nomination de ses membres, conformément à l'art. 3 al. 5 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, dont la teneur est la suivante :

" <sup>5</sup> En cas d'acceptation, le Conseil de ville décide directement de sa remise à une commission permanente ou temporaire de 5 à 9 membres, ou les motionnaires peuvent exiger la création d'une commission ad hoc de 5 à 9 membres dont ils assumeront la présidence. Un représentant du Conseil municipal doit faire partie de cette commission temporaire."

Le Conseil municipal propose de constituer une commission temporaire de 7 membres, au sens de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier. Le Conseil municipal sera représenté au sein de cette commission temporaire par M. Michel Jeanneret, conseiller municipal en charge du département de l'équipement. De plus, il est proposé la participation de M. Patrick Adatte, chef du service de l'équipement, avec voix consultative uniquement.

*Ouverture de la discussion :*

M. Michel Ruchonnet, PS : "C'est avec un plaisir certain que le parti socialiste voit ce soir la nomination des membres de la commission temporaire "Indépendance énergétique, Saint-Imier Ville novatrice". Nous avons été par contre surpris de la proposition du Conseil municipal proposant la participation de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, car cela n'est pas conforme à notre règlement. Nous ne contestons pas du tout les compétences de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement. Nous pensons qu'il sera une personne incontournable à consulter pour profiter de son savoir. Par contre, nous ne voyons pas la nécessité à ce qu'il soit de manière permanente membre de cette commission, et ce même à titre consultatif. Si nous avons demandé un audit des Services techniques sa présence aurait été tout à fait naturelle, mais nous aspirons à la création d'une commission qui doit réfléchir à des solutions innovantes et non se contenter de ce qui a été fait. Nous refusons donc la présence permanente de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, même avec voix consultative. La présence de M. Michel Jeanneret, chef du département équipement, suffit car il a toutes les connaissances pour le début des débats. Le règlement des commissions prévoit la possibilité d'entendre des experts extérieurs et nous considérons M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, comme faisant partie de ceux-ci. Avec la restriction que nous venons de mentionner, nous proposons comme membres, M. Jacques Zumstein, et votre serviteur M. Michel Ruchonnet, PS."

M. Jean-Paul Gerber, PLR : "Pour siéger dans cette commission le parti libéral radical propose M. Eric Achermann, et M. Michel Rohrbach."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale propose M. Thierry Grünig, et M. Markus Schmutz."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "Rassurez-vous je ne vais présenter personne, mais contrairement à M. Michel Ruchonnet, PS, je pense que la présence de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, est toute justifiée dans une commission. Lorsqu'on part en montage on prend un guide. C'est le même principe. Dans une commission, lorsqu'il y a une question, si la personne qui connaît le domaine n'est pas là pour répondre cela ne sert à rien. Et lorsqu'on dit : "on demandera..." parfois cela ne va pas plus loin. C'est ennuyeux et on perd du temps. La présence de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, est justifiée, et de plus il aura uniquement une voix consultative."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vous propose de nommer les membres du législatif au sein de la commission, et puis de soumettre également au vote la présence de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, dans cette commission. Si nous avons proposé la présence de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, c'est que les enjeux et le sujet de l'électricité sont complexes, et qu'il semblait important aux yeux du Conseil municipal d'avoir cette personne ressource dans la commission. C'est à vous de décider."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Très bien, sur proposition de M. le maire nous allons procéder au vote en deux phases."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical souhaite voter en un seul bloc."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Si je m'en réfère à l'article concernant les délibérations, étant donné qu'il n'a pas été demandé de modification à l'ordre du jour, il est vrai, que ce point de l'ordre du jour doit être voté tel que proposé. Nous allons voter en un seul bloc."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je demande une suspension de séance."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "La suspension est accordée."

... Suspension de séance. Il est 20 h 05...

... La séance reprend. Il est 20 h 12...

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente : "Après réflexion, je tiens à préciser qu'à l'ordre du jour il n'a jamais été question de parler de la participation, par voix consultative ou non, de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, mais bien de nommer 6 membres dans une commission temporaire. Je propose de procéder à la votation de ce point de l'ordre du jour, c'est-à-dire que l'on nomme les membres qui vont composer cette commission. Dans un deuxième temps, je propose que la commission se réunisse et fasse des propositions à l'interne, quitte à remettre un point à l'ordre du jour de notre prochaine séance, où nous pourrions clairement se positionner sur cette question qui n'était pas à l'ordre du jour."

...Il n'y a pas d'objection à cette manière de faire...

M. Michel Ruchonnet, PS : "Nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition."

Au vote, M. Jacques Zumstein, M. Michel Ruchonnet, M. Eric Achermann, M. Michel Rohrbach, M. Thierry Grünig, et M. Markus Schmutz, sont nommés à l'unanimité, moins l'intéressé.

7. Nomination d'un membre au sein de la commission des finances en remplacement de M. John Buchs, démissionnaire

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Le parti libéral radical propose M. Patrice Lüthi. Nous remercions M. John Buchs pour tout le travail effectué durant toutes ces années."

Au vote, M. Patrice Lüthi est nommé à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe avoir reçu une motion.

M. Christian Tharin, PLR : "Motion intitulée Manège. Ce dossier devient lancinant depuis plusieurs années, voire des décennies, chaque année apporte son lot de solutions, mais rien ne bouge. De nombreuses affectations ont été, sont et seront encore envisagées si le bâtiment reste en l'état. Afin de faire avancer ce dossier, le parti libéral radical propose de créer une commission d'étude ad hoc qui aura pour mission d'apporter une réponse concrète et pragmatique à la réaffectation de ce bâtiment protégé. Il s'agira pour cette commission :

- de prendre en compte tous les projets existants ou envisagés;
- de faire l'inventaire des besoins en locaux plus spécifiques de notre commune;
- d'évaluer la pertinence des objets inventoriés;
- de définir la potentialité au niveau architectural de la structure "Manège" ainsi qu'une estimation des coûts à prévoir pour sa réhabilitation;
- d'établir une hiérarchie des projets réalisables en tenant compte des contraintes définies ci-dessus.

Pour éviter que le travail qui serait réalisé par cette commission ne finisse aux oubliettes pour divers motifs, le parti libéral radical s'engage à exercer de manière ferme mais aussi responsable un droit au niveau du suivi du dossier. Le Manège est considéré comme un bâtiment historique, à nous de le faire enfin revivre."

M. Patrick Tanner, maire : "Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville, le Conseil municipal prend acte de la motion et vous remettra son rapport lors de la séance du 22 octobre 2015. Votre conseil décidera alors d'accepter ou refuser le traitement de cette motion."

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe avoir reçu cinq interpellations. Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Interpellation. Avant les vacances d'été, le parti socialiste était intervenu pour connaître un peu mieux la situation actuelle de la problématique concernant la rénovation de la Patinoire de Saint-Imier. Depuis lors, plusieurs séances ont eu lieu et notamment avec les représentants des différentes communes voisines. Nous aimerions être informés sur les conclusions des différentes consultations et nous aimerions être renseignés sur la position (ceci est très important) que prendra notre commune devant ce projet d'importance. Nous nous doutons bien que c'est notre commune qui devra prendre les rênes de ce projet et nous aimerions savoir quelle sera la part de décision de la coopérative et quel rôle entend jouer notre commune."

M. Patrick Tanner, maire : "Le 3 juin 2015 une séance réunissant les maires des communes de Sonceboz à La Ferrière a eu lieu à la Patinoire. Etaient présents également lors de cette séance le bureau d'architecture en charge du dossier, ainsi que le président de la Coopérative. Nous avons discuté des différentes variantes d'un point de vue "technique". Le 24 août 2015 nous avons eu une séance, qui s'est déroulée dans la Salle du Conseil municipal, avec les mêmes maires, pour envisager des solutions de financement. Le dossier est arrivé à maturité. Le projet tel qu'imaginé par les différentes communes est en phase de consultation. Il sera discuté et débattu au sein du Conseil municipal mardi prochain. Je peux vous annoncer que le 21 octobre 2015, une séance d'information dédiée aux exécutifs du Vallon, ainsi qu'aux membres de la Coopérative, sera organisée à Saint-Imier pour présenter le projet. Une prise de position des exécutifs est attendue jusqu'au 6 novembre 2015. A partir de cette date nous saurons comment les exécutifs proposent de défendre ce projet. Par conséquent, je vous donnerai plus d'information le 22 octobre 2015."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour ces informations et le calendrier. Nous constatons que les choses avancent. Nous souhaitons être informés de manière régulière."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Interpellation : Le parti socialiste se sent très concerné par la politique du 3<sup>ème</sup> âge, et cela devient récurrent lors de nos séances internes. Nous suivons le projet "Plein Soleil" mais nous manquons d'informations récentes concernant l'avenir de ce bâtiment. Bien qu'il s'agisse d'une Fondation où la commune a un siège pour les délibérations du conseil, nous aimerions savoir si la Fondation portera seule ce problème sur son dos ou si la commune de Saint-Imier a l'intention de s'engager plus complètement. Au niveau de notre population régionale, la pression est de plus en plus forte pour demander la réalisation d'appartements adaptés et nous avons le sentiment que nous sommes loin d'une réalisation pratique. Nous aimerions savoir quelles sont les difficultés rencontrées sur ce dossier et quelle sera la part active de la part de la commune pour faire aboutir ce projet dont la réalisation est un objectif prioritaire."

M. Patrick Tanner, maire : "N'étant pas au Comité, je vais vous donner les informations dont j'ai connaissance. Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action social, prendra par la suite la parole au besoin. Ce que je peux vous dire c'est que l'Acte de fondation des "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de St-Imier" prévoit à l'article 6 : "La fondation est administrée par un Conseil de fondation de 5 membres, dont 4 membres nommés par le Conseil général. Le Conseil municipal désigne son représentant. Le Conseil de fondation est nommé pour une durée de 3 ans et rééligible. Le Conseil de fondation se constitue lui-même". L'article 7 : "Le Conseil de fondation prend toutes décisions et toutes initiatives dans le cadre du but défini à l'art. 3 ci-dessus. Il a notamment qualité pour arrêter toutes dispositions réglementaires sur la base des présents statuts. Il fournira annuellement un rapport sur son activité à l'intention du Conseil municipal". Le Conseil municipal ne peut pas influencer le Conseil de fondation. Maintenant, au niveau du projet de construction, je peux vous informer que le projet de plan financier, non encore validé, prévoit un montant sous forme d'une subvention, d'un investissement, ou d'un cautionnement à hauteur de 1 million de francs en 2017. Nous avons tenu séance le 8 juin 2015 à la Salle du Conseil municipal, avec l'ensemble des membres du Conseil de fondation, pour évoquer ce sujet. Nous avons discuté de la procédure avec les membres, en mentionnant qu'un dossier complet doit être remis au Conseil municipal pour qu'il puisse être transmis à la commission des finances, en vue d'être soumis au Conseil de ville. J'ai indiqué que ce dossier doit contenir : le concept d'exploitation, un plan de financement, un budget d'exploitation, ainsi que l'accord de financement de principe d'une banque pour le solde à réaliser, et que sur cette base, le dossier sera transmis à la commission des finances, puis à votre autorité pour libérer le montant."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action sociale : "Le Conseil municipal se sent concerné par la politique du 3<sup>ème</sup> âge, et aussi par Plein Soleil. La réalité, c'est que

nous avons uniquement un siège. La commune travaille avec les moyens qu'elle a. Nous attendons impatiemment la prochaine séance pour pouvoir aller de l'avant avec ce projet."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci à M. le maire, ainsi qu'à Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action sociale, pour vos réponses. Nous espérons que la Municipalité et le Conseil municipal seront audacieux sur ce sujet. C'est un projet qui nous tient vraiment à cœur. Il y a un règlement de fondation, on est d'accord, mais parfois il faut montrer que l'on est là de manière efficace. Je vous remercie de faire le nécessaire afin que ce projet aboutisse."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Interpellation intitulée Centre d'accueil. Le centre d'accueil situé dans le complexe des Halles de gymnastique sera fonctionnel d'ici décembre 2015. Le parti libéral radical a toujours soutenu sa réalisation indispensable à un développement doux de notre Cité dans le domaine des infrastructures permettant de recevoir des petits groupes. Nous savons que J+S est prêt à revenir. De plus, notre région offre des possibilités aux écoles d'organiser des camps verts axés sur les énergies et sur la découverte de la nature. Une synergie avec la Maison Chasseral doit être créée dans l'intérêt de la promotion de Saint-Imier et du Vallon. Nous devons tout faire pour promouvoir ces futures installations le plus largement possibles. Nos questions :

- Quel est le concept d'exploitation prévu ?
- Quel est le concept de promotion qui sera développé ?

Nous exigeons aussi que si un tel mandat doit être confié à l'externe, qu'il soit attribué à une entreprise de la région (notre savoir-faire vaut celui des grandes régions de Suisse aussi dans ce domaine).

- Qui sera responsable de l'accueil des groupes au moment de la concrétisation du concept ?
- Qui sera responsable de la gestion des réservations ?
- Quelles sont les synergies prévues avec la Maison Chasseral et tous les partenaires du tourisme local (par exemple, le Funiculaire, les Bugnenets-Savagnières, les énergies de Mont-Soleil, Jura bernois Tourisme,...). Le développement de ces collaborations est une condition essentielle à la réussite d'un tourisme adapté à notre région.

En effet nous sommes convaincus que Saint-Imier ne peut pas se permettre une guéguerre stérile au niveau des offres. Notre Cité dispose d'installations sportives variées, d'une plus-value au niveau des énergies, et jouit d'une nature extraordinaire. A nous tous de mettre en valeur notre potentialité à ce niveau. Notre intervention ne cherche que ce but."

M. Christian Schlupe, chef du département bâtiments et infrastructures sportives : "S'agissant d'une interpellation touchant plusieurs commissions, le Conseil municipal répondra lors d'une prochaine séance à toutes vos questions."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Interpellation intitulée Radars pédagogiques. Comme nous le savons tous, le trafic devient de plus en plus intense au fil des ans. On constate qu'il est difficile de faire ralentir le flux des automobilistes aux abords des villes lorsque les premières habitations apparaissent et que le panneau 50 km/h est passé. Il en va de même pour Saint-Imier, nous avons une magnifique route principale. Les véhicules peuvent y circuler aisément, même trop aisément, puisque nous pouvons constater qu'aux entrées de notre Cité et encore plus significativement à la Route de Sonvilier, de nombreux usagers sont en

excès de vitesse. Les piétons et surtout les enfants ne sont pas en sécurité le long de cette route où le trafic est intense et beaucoup trop rapide. La fraction Alternative régionale et communale propose donc d'étudier la possibilité d'installer des radars pédagogiques aux entrées de notre cité afin de régulariser ce trafic. Les radars pédagogiques sont des types de radars automatiques qui affichent la vitesse des automobilistes sans but répressif mais dans un objectif préventif. Ils incitent à un ralentissement significatif des usagers en excès de vitesse sur la route. Si nous arrivons à faire baisser significativement la vitesse des véhicules aux abords de Saint-Imier nous serons tous plus sereins lorsque nous envoyons nos enfants à pied à l'école. Nous aimerions par la même occasion vous poser quelques questions dans le même souci de rendre notre Cité plus sûre :

1. Est-il possible de mettre un passage pour piétons devant le ceff SANTE-SOCIAL à la route de Sonvilier 3 puisque de nombreux promeneurs passent par là ?
2. Le panneau 50 km/h peut-il être aussi avancé de 200 m environ direction Sonvilier à la hauteur du ceff SANTE-SOCIAL ?
3. Est-ce qu'un autre passage piétons pourrait par la même occasion être installé le long de la Route de Sonvilier puisqu'il n'y en a aucun actuellement ?"

M. John Buchs, chef du département urbanisme et mobilité : "La commission urbanisme et mobilité examinera votre interpellation dans sa séance du 17 septembre 2015, et du 23 septembre 2015. Ensuite, à l'issue de ces séances nous allons contacter le canton. La commission ne pourra pas prendre de décision, puisque vos trois questions sont de la compétence du canton. La commission urbanisme et mobilité va faire une proposition au Conseil municipal concernant vos 3 questions. Je vous rappelle qu'en 2001 nous avons déjà eu 2 des 3 questions. Le canton avait répondu négativement. J'en étais fort déçu puisque j'avais posé ces questions. Un passage pour piétons à 200 m de celui qui existe pourrait être éventuellement réalisé si l'on réalise la Halte CFF de La Clef. Il faudra bien que les gens y pensent. Le passage que vous avez en face du ceff SANTE-SOCIAL est une invitation à se précipiter sur la route puisqu'on a abaissé les bordures des trottoirs. Nous l'avons dit à plusieurs reprises aux gens du canton. Ils n'ont rien voulu savoir. En ce qui concerne le radar sympathique, ou pédagogique, nous allons examiner ceci en commission. Ce que je dois vous rappeler c'est que la commune est propriétaire d'un radar sympathique depuis 2011. Nous avons longuement discuté en commission des finances du transport de ce radar. Il a été acheté, et est adapté au coffre de la Police administrative pour son transport. Il a été quelque peu oublié, mais nous l'avons ressorti et il est actuellement posé à la Route de Sonvilier. C'est un bon moyen de contrôle qui fonctionne bien et qui est respecté. J'ai demandé à la Police administrative de faire un plan pour les deux prochains mois. J'ai également retrouvé un article du 3 juin 2011 du journal de L'Impartial qui dit : "Radar sympathique. Un radar dit sympathique a été installé à la Rue du midi 32 à Saint-Imier du 10 au 13 mai 2011. Exactement 1602 véhicules ont été enregistrés pour une vitesse moyenne de 36 km/h. Près des 98 % des véhicules roulaient en dessous de la vitesse autorisée. Pareille expérience sera reconduite dans d'autres rues.". Je m'y engage. Maintenant, en ce qui concerne les trottoirs de la Route de Sonvilier. Il y a des trottoirs au Nord et au Sud, tout au long de la grand-rue jusqu'à l'ancien Hôtel Erguël. C'est après que cela peut se compliquer. Le seul passage délicat actuellement étant la zone piétonne située sur la Place du Marché. Là aussi la commission urbanisme et mobilité va consacrer deux séances pour faire une proposition au Conseil municipal, voire même à votre conseil. Aussi, j'espère pouvoir vous répondre dans le meilleur délai, mais la transaction avec le canton peut prendre un certain temps."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci pour votre réponse."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Interpellation intitulée Sur des airs de Schubertiade. Samedi et dimanche, la ville de Bienne accueillera la 19<sup>ème</sup> édition de la Schubertiade d'Espace 2. Il

s'agit du festival de musique classique le plus populaire en Suisse romande. Quelque 20'000 visiteurs sont attendus par les organisateurs. Près de 150 concerts sont programmés en 15 lieux différents. Ils réuniront plus de 1500 musiciens et choristes. Depuis 1978, lorsque André Charlet a créé la Schubertiade, plusieurs localités de la région ont accueilli la manifestation : La Neuveville, La Chaux-de-Fonds, Delémont et Porrentruy. Mise sur pied tous les deux ans, la Schubertiade constitue une fort belle vitrine pour l'endroit qui l'accueille. Comme l'a été le Tour de Romandie cette année, il s'agit aussi d'un événement mobilisateur au sein de la population locale. Avec une Ecole de musique qui rayonne loin à la ronde, Saint-Imier est tout désigné pour accueillir à son tour la Schubertiade. Dès lors, le Conseil municipal est-il disposé à se pencher sur cette opportunité et à faire acte de candidature pour une prochaine édition?"

M. Jean Luc Berberat, chef du département éducation et culture : "Je vous remercie de votre proposition et c'est avec plaisir que nous nous pencherons au sein de la commission culturelle, ainsi que du Conseil municipal, sur votre proposition d'accueillir la Schubertiade. Peut-être pas la 20<sup>ème</sup>, mais 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup>,... édition. Vous n'êtes pas le premier à avoir pensé à cela. Cette idée a déjà germé dans l'esprit de certains prédécesseurs, puis a été abandonnée, le cahier des charges étant difficile à respecter. Vous avez parlé de 15 lieux de concert, dont 14 salles, puis la Place Centrale, sauf erreur. Avons-nous 14 salles à offrir ici à Saint-Imier ? Peut-être faudrait-il ouvrir l'espace et collaborer avec d'autres communes ? C'est un bon thème de "rapprochement" avec les communes du Vallon. Nous nous pencherons sur votre interpellations."

M. Beat Grossenbacher, ARC : "Merci. Je crois qu'effectivement la commune de La Neuveville avait collaboré étroitement avec la commune du Landeron. Cela pourrait être une bonne solution de collaborer avec les autres communes du Vallon."

#### 9. Réponses aux motions et interpellations

Il n'y a pas de réponse aux motions et interpellations.

#### 10. Petites questions

Mme Florine Pessotto-Bueche, présidente, informe avoir reçu plusieurs petites questions. Elles seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Mme Joëlle Häller, PLR : "Petite question intitulée Eaux usées de Mont-Soleil. Interpellée par de nombreux citoyens déçus, voire fâchés, quant à la situation prévalant à Mont-Soleil quant au problème des eaux usées, le parti libéral radical souhaite recevoir les réponses aux questions suivantes :

- Quel est le calendrier pour un raccordement définitif des habitations à Mont-Soleil ?
- Où en est-on avec le plan d'assainissement de Mont-Soleil ?
- Le problème de la vidange des fosses est-il maîtrisé ?
- Existe-t-il un service s'occupant de ces vidanges ?
- Si oui qui le contrôle ?



M. Michel Jeanneret, chef du département équipement : "Je remercie Mme Joëlle Häller, PLR, pour ces questions claires. Des réponses claires et circonstanciées vous seront données lors de la prochaine séance."

Mme Joëlle Häller, PLR : "Merci."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Petite question intitulée : Taxe immobilière. Cette taxe a été augmentée de 1‰ à 1,2‰ en 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il s'agissait d'une mesure de développement destinée à constituer une réserve pour la promotion économique. Cette augmentation a rapporté CHF 120'000.- à CHF 130'000.- par année. Le parti libéral radical souhaite connaître :

- Ce qui a été réalisé avec ce montant depuis l'acceptation de cette augmentation et quels sont les impacts réels de ces éventuelles réalisations ?
- Quels sont les projets prévus pour la législature en cours ?"

M. Francis Daetwyler, chef du département économie et tourisme : "Le Conseil municipal répondra lors de la prochaine séance. Ce qui se passait lors de la précédente législature nécessite un certain nombre de recherches au-delà de la lecture du rapport de gestion qui est un document certes complet."

M. Cornelio Fontana, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La petite question que nous avons adressée au Conseil municipal de mardi est retirée. En accord avec ce que nous avons annoncé, c'est-à-dire que quand les problèmes peuvent être réglés sans passer par notre conseil mais directement par le service, nous n'interviendrons pas ici. La petite question a été réglée par M. Christian Schluép, chef du département bâtiment et infrastructures sportives. C'est une petite question "opérationnelle" plutôt que "stratégique". Donc, celle-ci n'est pas déposée au Conseil de ville. Son contenu reste valable pour M. Christian Schluép, chef du département bâtiment et infrastructures sportives."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "J'ai lu dans la presse ce matin que la nouvelle employée à la tête du Service bâtiments et infrastructures sportives est engagée à 60 %. Peut-être que ceci veut dire que M. Pierre-Alain Chollet, collaborateur technique, engagé à 100 % pour le même poste, ne faisait pas grand-chose. C'est un peu particulier ce changement de taux d'occupation. Je vous rappelle que la commune de Saint-Imier gère 100 millions de francs de bâtiments. Alors, cette employée qui va travailler à temps partiel, on ne sait pas encore vraiment quels jours, est-ce qu'elle aura le temps de régler les problèmes ? Lorsque l'on est sur un chantier, ou qu'il y a un problème dans un bâtiment, on a besoin d'une réponse immédiate. Si cette nouvelle personne n'est pas là, on ne peut pas dire aux gens : "Rentrez à la maison, revenez demain.". Je suis un peu surpris d'engager quelqu'un à 60 % pour gérer 100 millions de francs de bâtiments."

M. Patrick Tanner, maire : "La première question que j'ai envie de renvoyer à M. Michel Bastardoz, socialiste dissident, c'est de savoir si le personnel communal est à son service, ou s'il doit servir à la qualité des prestations que nous fournissons. Je pense que c'est cette deuxième variante que le Conseil municipal a privilégié. Maintenant, quant au choix que le Conseil municipal a fait, je vais vous en informer en toute transparence. Un groupe de travail a été créé. Il était composé de M. Christian Schluép, chef du département bâtiments et infrastructures sportives, de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, M. Nicolas Chiesa, chancelier, et moi-même. Nous avons planché sur différentes options et analyses. Il y a des gros dossiers en cours, et il est vrai que cette période de vacance est relativement longue jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2015. L'idée initiale était de nommer quelqu'un avant les

vacances d'été. Cela n'a malheureusement pas été possible. Ce que nous avons constaté c'est qu'une grande partie des tâches effectuées par le chef, qui est la seule personne dans ce service, sont des tâches administratives, et que les tâches de la compétence d'un chef de service étaient relativement plus faibles. Donc, nous avons décidé d'engager quelqu'un, qui à notre avis, présente les compétences requises pour gérer un tel poste. Nous avons également pris la décision, en accord avec M. Christian Schluép, chef du département bâtiments et infrastructures sportives, ainsi que M. John Buchs, chef du département urbanisme et mobilité, et M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, de mettre au concours un poste administratif de 50 % qui viendra renforcer le Service bâtiments et infrastructures sportives, ainsi que le Service urbanisme et mobilité, pour garantir une présence. Il était dénué de sens de payer le salaire d'un cadre pour des tâches administratives. La présence au guichet sera assurée. Les deux services seront réunis dans le même bureau pour assurer une suppléance. Le Conseil municipal pense que c'est une solution tout à fait fonctionnelle et qu'elle devrait apporter des améliorations. Il y aura aussi quelques tâches redistribuées à l'interne pour une meilleure organisation."

M. Michel Bastardoz, socialiste dissident : "Merci. J'aimerais juste dire que ce n'est pas pour mon propre usage. C'est une question que les membres de la commission bâtiments et infrastructures sportives se sont posés, puisque à aucun moment ils ont été consultés. Ce n'est pas pour moi personnellement. Je tiens à le préciser."

M. Reynald Krähenbühl, ARC : "Petite question. Comment pensez-vous améliorer la signalétique de Saint-Imier ? Beaucoup de touristes demandent la direction pour Mont-Soleil et le Funiculaire, les indications se trouvant actuellement à la Place du Marché manquent de clarté."

M. John Buchs, chef du département urbanisme et mobilité : "Vous avez parfaitement raison sur le manque de clarté. La signalisation est lacunaire à Saint-Imier. Je suis entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Le 2 juillet 2015 j'avais déjà un courriel incendiaire sur le même sujet. Avec une distribution tous-ménages loin à la ronde. La signalisation est un point complexe et la commission urbanisme et mobilité va examiner ceci. Il y a une signalisation touristique, une signalisation des bâtiments publics, une signalisation des entreprises, et des signalisations diverses. Le canton aura aussi son mot à dire. Le canton s'oppose à une forêt de signaux. Il fut un temps, où sur la Place du Marché, nous avions 9 signaux. Il fallait s'arrêter pour les lire. Cela posait encore plus de problèmes. Nous allons résoudre ceci dans le meilleur délai. Je vous demande un peu de patience car nous souhaitons faire les choses en ordre. En premier lieu nous devons régler la situation de la circulation sur la Place du Marché. Nous allons déjà dans un premier temps indiquer à la Gare quelle direction suivre pour se rendre au Funiculaire."

M. Reynald Krähenbühl, ARC : "Merci beaucoup."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Petite question. En passant le long de la Rue de la Clef, j'ai eu le plaisir de voir le PTSI III, sortit de terre. La fraction Alternative régionale et communale tient à remercier toutes les personnes, en amont et en aval, qui ont permis l'élaboration de ce projet dont notre cité en bénéficiera de plusieurs manières différentes. Mais je me suis tout de même interrogée sur deux points :

- Ou en sont les locations ?
- Qu'est-ce qui est prévu pour que les entreprises souhaitent s'y implanter ?"

M. Francis Daetwyler, chef du département économie et tourisme : "Je prends note de votre satisfaction de voir ce chantier avancer. Vous n'êtes pas la seule à être satisfaite de cela. Ce que l'on sait aussi dans ce genre d'investissement c'est qu'il est plus facile de faire venir des

intéressés une fois les travaux très avancés, ou achevés, plutôt que de vendre un projet sur papier. Les gens aiment se prononcer sur du concret. Actuellement, un étage est déjà loué à une entreprise, Cemiplast SA, active dans l'injection plastique. S'agissant du reste du bâtiment, il y a des contacts, des intéressés, mais vous comprendrez que l'on ne peut pas donner de noms. Concernant les instruments de promotion, il y a ceux de la commune, comme les prêts sans intérêt. Il y a aussi toute la promotion qui est faite par la Promotion économique du canton de Berne qui a relevé que dans notre région il manquait des locaux adaptés aux entreprises. Donc, la promotion est assurée conjointement avec les moyens de la commune, et aussi la Promotion économique du canton de Berne."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "Merci."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Petite question. Ma petite question concerne le bâtiment qui abritait l'Hôtel Erguël. Nous nous inquiétons de l'avenir de ce bâtiment qui commence à tomber en ruine et voudrions bien savoir ce qu'il en adviendra dans le futur."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal s'est également soucié de cet objet puisqu'il y a eu l'idée d'une nouvelle offre hôtelière. Ce que je peux vous dire c'est que ce bâtiment appartient à une société immobilière. Je ne suis pas habilité à vous dire laquelle en raison de la protection des données. Nous ne connaissons pas les intentions malgré un contact établi à l'époque. C'est un bâtiment privé et la commune ne peut pas vraiment intervenir. Sur internet, on constate qu'il y a un bâtiment à vendre, mais on ne sait pas si c'est celui-ci. Si vous meilleur que moi dans les recherches sur internet, vous arriverez peut-être à le découvrir."

#### 11. Réponses aux petites questions

M. Patrick Tanner, maire : "J'apporte encore une réponse à Mme Elisabeth Beck, PS, à qui j'ai déjà amené des réponses en plusieurs étapes. Vous dire que j'ai reçu aujourd'hui une lettre du Comité du Tour de Romandie, que je ne vous lirai pas en totalité puisque j'en réserve la primeur à mes collègues du Conseil municipal. Je souhaite simplement vous informer que le Comité a dissout son organisation et qu'il a clôturé les comptes après vérification. Ce compte présente un reliquat actif de l'ordre de CHF 26'000.- qui sera restitué à la Municipalité. Le Comité a émis des suggestions au Conseil municipal sur l'utilisation de cette somme. Je réitère mes remerciements au Comité d'organisation. Ce bouclage prouve que l'organisation a été très bien gérée et avec grand succès. Merci aux personnes qui ont œuvré à la réalisation de cette manifestation, et à son président qui siège maintenant à mes côtés au Conseil municipal."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci pour votre réponse".

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action sociale : "Je tenais à apporter une réponse à Mme Aurélie Juillerat, ARC, concernant la petite question au sujet de la distribution de sacs poubelles pour les aînés. Nous avons examiné les chiffres. En tenant compte des personnes qui touchent l'AVS, cela représente plus de 1'000 personnes. Il y a le coût, la logistique, nous allons traiter ceci pour savoir si cela est faisable."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci pour votre début de réponse. Nous attendons la suite."

## 12. Divers et imprévu

M. John Buchs, chef du département urbanisme et mobilité : "Mme la présidente, j'ai été très sensible à votre sympathique souhait de bienvenue suite à mon retour ici à la table du Conseil municipal, et je vous en remercie. Je me réjouis naturellement de collaborer avec tous les membres du Conseil de ville. J'attache ici une grande importance aux questions des membres du Conseil de ville, ayant été à plusieurs reprises insatisfait des réponses, ou de l'avancement, des dossiers, au cours de mes 16 ans passé dans cette salle comme conseiller de ville. Nous allons travailler ensemble afin qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier, et pour l'amour de toute la région."

Mme Mélanie Zwahlen-Erard, cheffe du département action sociale : "Je vous informe que le nouveau site internet de l'Espace Jeunesse d'Erguël est en ligne depuis aujourd'hui. Il est tout beau, tout neuf, tout vert. Vous pouvez vous y rendre à l'adresse : [www.e-j-e.ch](http://www.e-j-e.ch)."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 59.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE  
La présidente :                      Le vice-chancelier :